



Pour une approche restaurative sur le terrain : la pratique des cercles restauratifs

L'approche des Cercles Restauratifs a été présentée lors d'un atelier interactif dans le cadre du colloque "Vers une justice restaurative" organisé par le Groupe Rhône-Alpes de Criminologie Clinique (GRhACC) le 19 novembre 2015 à Lyon. Animé par Aïcha Riffi et Jeanne Chapeau, cet atelier avait pour intention de donner à voir concrètement ce que peut être une pratique de justice restaurative et sur quelles bases elle peut se mettre en place. Cet article explicite la démarche et les principes, et brosse les pistes évoquées lors du colloque pour une mise en pratique.

Sommaire

L'historique : des bidonvilles de Rio au Ministère de la Justice brésilien	1
L'intention de la restauration.....	2
Le système restauratif : un changement de paradigme	3
Des règles co-construites	3
Les ingrédients du processus restauratif	4
Les principes qui sous-tendent la pratique	7
Quelques données concernant les expériences brésiliennes	8
Quelles perspectives en France ? Les pistes évoquées dans le cadre du colloque	8
Conclusion	9

L'historique : des bidonvilles de Rio au Ministère de la Justice brésilien

Co-construite dans les favelas de Rio au Brésil, l'approche empirique des Cercles Restauratifs constitue une pratique de réponse restaurative aux conflits et violences, mise en place dans une grande variété de contextes.

C'est dans le milieu des années 1990 qu'émergent dans les communautés des bidonvilles les premières expériences de ce qui sera appelé, les Cercles Restauratifs. Accompagnées par

Dominic Barter, originaire d'Angleterre et issu du milieu du théâtre et de l'éducation, ces communautés ont transformé et co-crée leur réponse au conflit. De ces expérimentations à l'échelle de petites communautés, sont nées d'autres mises en pratique dans des établissements scolaires par exemple, mais aussi entre la mairie, la police de Rio et les habitants des favelas et également entre des gangs rivaux.

En 2005 le Ministère de la Justice brésilien instaure des projets pilotes de justice restaurative, financés par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Dominic Barter accompagne ainsi la mise en place de Cercles Restauratifs, dans le cadre de ce programme, dans les États de São Paulo et Porto Alegre pour la justice des mineurs. Ces deux États du Brésil ont depuis largement instauré ces pratiques restauratives dans leurs établissements scolaires.

Cette approche est aujourd'hui employée dans près d'une trentaine de pays. En France, les expériences menées depuis quelques années concernent, pour l'instant, principalement le milieu associatif ainsi que le milieu scolaire. Le guide « *Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative* », publié en 2014 par le Ministère de l'Education, détaille la pratique de cette approche dans ce contexte.

Dominic Barter a mis en lumière des ingrédients nécessaires à la mise en œuvre des Cercles Restauratifs. Et c'est en s'appuyant sur ces éléments, que nous avons réalisé des expériences en France.

Nous tentons ici, de partager le fruit des expérimentations réalisées par le réseau francophone des Cercles Restauratifs, au travers de notre compréhension actuelle.

Nous aborderons, dans un premier temps, la **spécificité** de la pratique des Cercles Restauratifs, qui consistent en la co-construction d'une réponse systémique au conflit. Puis nous verrons quels **principes** sous-tendent cette pratique, ainsi que la **trame du processus** d'un dialogue restauratif. Nous nous intéresserons ensuite aux **résultats** des expériences menées au Brésil, dans le contexte scolaire et pénal. Puis nous rapporterons les **interrogations et perspectives** qui ont émergé, lors de l'atelier présenté au colloque "Vers une justice restaurative", organisé par le GRhACC.

L'intention de la restauration

À la différence de la "réparation" qui concernerait uniquement des actions visant à compenser des dommages, la restauration dont nous parlons ici vise avant tout la restauration des relations entre les personnes, ainsi que la restauration du sens du collectif. Elle s'effectue par la prise de conscience de ce qui a été en jeu et atteint de l'humain dans la situation, et par la compréhension du sens des actes posés. Le processus vise à restaurer le sentiment de responsabilité et d'intégrité personnelle, et, sur la base d'un vécu d'inclusion et d'équivalence, la capacité à contribuer activement au bien commun.

Cette intention restaurative est portée par la libre participation, à chaque étape du processus, et l'engagement de chacun des acteurs.

Le système restauratif : un changement de paradigme

Passer de la culture rétributive punitive, actuellement prédominante, à la culture restaurative nécessite un véritable changement de paradigme.

Pour opérer concrètement ce changement de culture dans une communauté, il est nécessaire de créer un substrat et un cadre contenant pour les nouvelles pratiques : le système restauratif.

En effet la culture rétributive diminue significativement la volonté de dialogue interpersonnel si celle-ci n'est pas soutenue par les orientations et le fonctionnement même du groupe. Il s'agit alors de s'assurer que l'intention de favoriser et de développer les réponses restauratives aux conflits est mise en place à une échelle systémique.

C'est son appropriation par les membres de la communauté elle-même, qui garantit la pérennité du système restauratif.

Ce système se construit quand la communauté se donne :

- une intention directrice claire soutenue par les différentes personnes exerçant un pouvoir (responsables officiels et leaders informels)
- les moyens de mise en œuvre (en personnes et en temps)
- une sensibilisation et une appropriation par les acteurs, qui impliquent :
 - un temps de clarification :
 - des besoins en présence dans les situations de conflit ou de violence pour toutes les parties concernées, ainsi que des buts recherchés
 - des principes directeurs : inclusion, respect, équivalence, auto-responsabilisation...
 - le développement des ressources humaines nécessaires, en particulier des espaces d'apprentissage pour les facilitateurs
 - un temps pour l'élaboration du processus adapté
 - une large diffusion de l'information au sein de la communauté
 - un moyen d'initier le processus facilement accessible à tous
- un/des lieu(x) de pratique adapté(s)

Ces conditions semblent, à la lumière des expériences menées, rassembler les éléments qui permettent à un système restauratif de fonctionner et perdurer.

Des règles co-construites

Le système restauratif est le fruit d'un travail participatif impliquant les membres de la communauté qui va l'utiliser.

La démarche de sa construction est tout d'abord empirique : en faisant l'état des lieux des réponses au conflit qui sont satisfaisantes au sein d'une communauté et également celles qui le sont moins, le groupe contacte sa propre volonté de choisir de répondre au conflit d'une manière qui lui convient. Ce pragmatisme facilement accessible permet de discerner ce qui marche de ce qui ne marche pas en prenant conscience des réponses au conflit héritées de la culture et en les différenciant de celles qui sont réellement souhaitées.

Puiser ainsi dans les habitudes culturelles et l'expérience de la communauté contribue à un développement collectif du pouvoir de décider et d'agir - quant à la manière de répondre au conflit - et à une réappropriation des pratiques de justice.

En questionnant les personnes au sujet de ce qu'elles souhaiteraient voir se passer après avoir subi une agression, il semble qu'elles voudraient s'assurer :

- Que l'autre comprenne ce qu'elles viennent de vivre et les conséquences de l'acte dans leur vie
- De comprendre pourquoi l'autre a fait ce qu'il a fait
- Que l'autre ne recommence jamais pour que ni elles, ni personne d'autre n'ait à revivre ce qu'elles ont vécu

La satisfaction de la réponse donnée au conflit peut être atteinte si l'on réussit à déployer les ressources pour parvenir à une qualité de compréhension réciproque satisfaisante et à mettre en place des moyens de s'assurer que l'acte ne soit pas reproduit en créant les conditions pour favoriser de nouveaux comportements.

Nous percevons une forme d'universalité dans ce que les personnes cherchent lorsqu'elles vivent un conflit douloureux. De la même manière, on peut identifier une universalité des besoins des auteurs de violences ou de délits : être compris, assumer les conséquences de ses actes, restaurer son intégrité personnelle, ainsi que l'estime de soi, le lien à la victime et au collectif. Il en va de même pour les membres de la communauté impactés qui souhaitent aussi être entendus, donner un sens à la situation, prévenir la récurrence en contribuant aux solutions.

Faire émerger au sein d'une communauté la manière souhaitée et non subie de répondre aux conflits lorsqu'ils surviennent nécessite l'inclusion des membres de la communauté et la prise en compte des réticences afin de créer les conditions dans lesquelles le système est soutenu par ses membres.

Une fois l'intention avec laquelle le groupe souhaite répondre au conflit validée, il est nécessaire d'élaborer concrètement la réponse que la communauté souhaite mettre en place : le processus restauratif.

Les ingrédients du processus restauratif

Nous donnons ici sous la forme d'une trame et de principes les ingrédients du processus restauratif tels qu'ils ont été conceptualisés par Dominic Barter. Ils résultent à la fois du

travail d'émergence de création du système restauratif et de leur évolution une fois confrontés à la réalité de la pratique. Ils ne sont pas à reproduire tels quels puisque c'est le chemin à partir de l'expérience du groupe qui valide leur pertinence. Ces ingrédients constituent ainsi des repères et peuvent servir d'inspiration, même si devant les connaissances issues des expériences précédentes on privilégiera ce qui émerge du groupe.

La participation des trois parties

Un cercle restauratif rassemble comme beaucoup de pratiques de justice restaurative trois parties qui peuvent être représentées par une ou plusieurs personnes :

- Le(s) auteur(s) de l'acte
- Le(s) receveur(s) de l'acte
- Les membres de la communauté impactés par l'acte et ses conséquences

Le terme de victime n'est pas utilisé pour désigner un groupe ou une personne. Ceci afin de favoriser entre les parties l'équivalence de traitement et de considération en tant qu'être humain, et de reconnaître la complexité de certaines situations où l'auteur vit lui-même les conséquences d'autres actes.

La participation de la communauté favorise la prise en compte d'une dimension plus globale du conflit. Elle permet notamment :

- Une responsabilisation collective sur les conditions qui ont pu contribuer à l'émergence de la violence ou du conflit
- Une restauration de toutes les personnes impactées par le conflit (témoins, familles...) et plus largement une restauration de la communauté
- Un accord et un soutien actif de la communauté à la mise en œuvre des décisions prises dans l'élaboration du plan d'action

La prise en compte de cette dimension systémique du conflit contribue ainsi à une restauration plus globale, et à l'émergence de décisions plus viables et durables.

Les facilitateurs : des tiers soutenant le processus

Au sein de la communauté, des personnes sont désignées pour jouer le rôle de tiers facilitant et garants du processus : les facilitateurs. Ils sont clairement identifiés dans la communauté. Ils ont accès à des ressources telles que des espaces d'apprentissages et de soutien.

Un facilitateur est au service du processus connu de tous et choisi par la communauté. Il en facilite les étapes et le bon déroulement.

Il s'assure d'avoir le recul ou plutôt l'omnipartialité et le soutien suffisant pour accompagner une situation de conflit donnée.

Les étapes

Lorsqu'une personne vit ou est témoin d'un événement douloureux, elle peut alors enclencher le processus restauratif choisi par la communauté. Nous l'appelons l'initiateur. L'initiateur peut être aussi bien receveur, auteur de l'acte, ou membre de la communauté.

L'avant-cercle

Le facilitateur répond à la demande de l'initiateur en réalisant un avant-cercle avec ce dernier. Après une écoute active de la personne, l'avant-cercle permet la clarification des enjeux du conflit et l'identification des personnes dont la présence est estimée nécessaire dans le cercle. C'est aussi le moment où le détail du processus est rappelé, et le consentement à continuer le processus vérifié.

Le facilitateur va ensuite réaliser d'autres avant-cercles avec les personnes dont la participation a été demandée par l'initiateur : ce n'est pas le facilitateur qui décide de la participation ou non de telle ou telle personne. Chaque personne invitée au cercle pourra indiquer à son tour les personnes dont la présence lui semble nécessaire à la résolution du conflit. Le facilitateur poursuivra alors la réalisation des avant-cercles si de nouvelles personnes ont été nommées.

L'avant-cercle offre un espace où chaque personne va pouvoir se sentir individuellement entendue et prise en compte, ce qui favorisera sa capacité d'expression de soi et d'ouverture à l'autre durant le cercle.

Les personnes participantes sont toutes informées du processus et volontaires. Dans le cas où elles auraient eu des réticences à participer, on aura vu avec elles à quelles conditions elles sont prêtes à être présentes au cercle, de manière à ce que le point de vue de chacun soit représenté, et à créer les paramètres qui favorisent la participation des personnes.

La préparation du facilitateur

Le facilitateur lui aussi bénéficie d'un temps de soutien de manière à assurer que sa posture va contribuer à la réalisation des objectifs de la communauté. En identifiant et prenant du recul sur ses idées préconçues et réactions personnelles par rapport à la situation et aux personnes concernées, il va développer sa capacité à être à l'écoute et en lien avec empathie et de manière équivalente avec le vécu de chacun.

Le cercle : un espace de dialogue

Un cercle peut avoir lieu en plusieurs temps. Il comporte trois phases qui visent la restauration des relations et de la communauté :

- Une première phase de compréhension mutuelle sur ce qui est vécu par les personnes en lien avec l'événement et ses conséquences
- Une deuxième phase d'auto-responsabilisation qui permet à chacun d'exprimer et d'être entendu sur les raisons pour lesquelles il a agi comme il l'a fait

- Puis une phase de recherche et de décision d'un plan d'action

Le facilitateur facilite le dialogue de manière à ce que chaque message émis ait bien été reçu : il s'assure que chacun ait l'opportunité de s'exprimer et de se sentir entendu. La qualité de compréhension recherchée ne se situe pas seulement au niveau des mots mais dans le sens que chacun met dans ses propos. Le facilitateur opère selon le processus défini en amont par la communauté. Ses interventions ont pour seul but la facilitation du processus ; il n'intervient pas à titre personnel dans le processus de dialogue ni dans le choix du plan d'action.

L'après-cercle

Il sert à évaluer la réalisation du plan d'action et à comprendre ce qui a pu l'empêcher le cas échéant. Ce temps de bilan permet de mesurer la satisfaction des participants et d'ajuster le plan d'action si nécessaire.

Les principes qui sous-tendent la pratique

L'inclusion et l'équivalence : le facilitateur s'assure que chaque point de vue puisse être entendu. Sa facilitation invite les participants à sortir de la recherche de coupable, de qui a tort et qui a raison pour soutenir la compréhension du vécu de chacun. Il s'agit de créer des conditions sécurisantes afin que chacun puisse exprimer sa réalité.

Il considère de manière équivalente les personnes présentes au cercle indépendamment de leur rôle ou fonction.

D'une culture où l'on cherche à fuir, diminuer ou empêcher la douleur, le processus ouvre à l'inverse un espace qui se veut sécurisant où l'on va vers l'inconfort de manière à ce qu'il puisse être exprimé, entendu et reconnu. C'est cette capacité à cheminer vers la douleur qui va permettre une réelle compréhension et restauration du sens quant à l'événement et ses conséquences. L'intention de ce processus n'est pas pour autant thérapeutique même si l'on peut noter des effets de cet ordre.

Le facilitateur est membre du collectif. En ce sens, le facilitateur n'est pas un médiateur. Il ne lui est pas demandé de construire le cadre et les règles mais d'appliquer précisément ceux qui ont été posés par la communauté : il s'appuie entièrement sur le processus de dialogue pré-existant et choisi lors de la construction du système restauratif.

Quelques données concernant les expériences brésiliennes

Ces informations proviennent du rapport d'étude du projet Justiça para o Século 21¹ mené dans la cadre de la justice des mineurs de l'Etat de Porto Alegre. Les Cercles Restauratifs réalisés avec des auteurs adolescents concernent des actes allant du vol à l'homicide. L'analyse des données a montré que les accords conclus, grâce aux Cercles Restauratifs, ont été dans environ 90% des cas respectés de façon satisfaisante. Ces accords comportaient les indicateurs suivants :

- L'auto-responsabilisation des auteurs adolescents avec la présentation d'excuses
- La responsabilisation et la participation de la famille et des proches des auteurs dans la réparation des dommages ainsi que celle des représentants de la communauté
- Le renforcement des liens familiaux et affectifs des adolescents
- Des éléments de reconnaissance et de compréhension exprimés lors du cercle par les adolescents auteurs, les receveurs et les familles
- L'implication et la participation des acteurs du réseau d'aide sociale, par l'accompagnement des adolescents, des victimes et de leurs familles vers les services disponibles

Le rapport *Radical Efficiency* communiqué par NESTA en 2010 indique l'efficacité des Cercles Restauratifs lorsqu'ils sont utilisés à la sortie du système pénal. Les établissements scolaires sont souvent réticents à réintégrer les anciens délinquants, ce qui augmente les risques de récidive. L'usage des Cercles Restauratifs a montré que le taux de réintégration de ces jeunes augmentait alors de 28 %.

Une autre étude dans les écoles de la municipalité de Campinas montre une très grande diminution des arrestations après la mise en place des Cercles Restauratifs : en 2008, 71 interventions de la police ont abouti à des arrestations et comparutions en justice ; après l'instauration des Cercles Restauratifs, il y a eu en 2009 une seule arrestation, donc une diminution de 98 %.

Quelles perspectives en France ? Les pistes évoquées dans le cadre du colloque

Les participants au colloque organisé par le GRhACC - psychologues, psychiatres, juristes, membres d'association, criminologues... – ont amorcé une réflexion sur une possible articulation des Cercles Restauratifs avec le système judiciaire classique, en prenant en compte les dimensions temporelles et culturelles. Comment pourraient-ils intervenir en complément de la justice ? A quel moment du temps judiciaire ? Voici quelques unes des pistes évoquées par le groupe :

¹ http://justica21.org.br/arquivos/bib_270.pdf

- **Avant** la prononciation de la sentence, les statuts (auteur, victime) ne sont pas encore définis au regard de la loi. Les Cercles Restauratifs pourraient ainsi intervenir selon certains trop tôt, car ils sont basés sur l'indissociation des statuts.
 - A notre connaissance, dans les pratiques menées au Brésil en justice des mineurs, le processus des Cercles Restauratifs est proposé par le juge aux victimes et aux auteurs de délits comme une alternative au jugement traditionnel, une fois la plainte déposée et les faits établis et reconnus par les deux parties. Il y a donc une claire définition à la fois des actes commis, des rôles respectifs des acteurs (donneur ou receveur de l'acte) et de la nature répréhensible de l'acte (sanctionné par la loi)
- En **post-sentenciel**, les Cercles Restauratifs pourraient intervenir en parallèle de la mesure de justice : ils peuvent clairement contribuer, de par leur nature restaurative, à favoriser la réhabilitation, la ré-intégration des protagonistes dans le tissu social, et participer de la prévention de la récidive.
- **Hors contexte judiciaire**, les Cercles Restauratifs peuvent enfin être pertinents et efficaces pour des faits insuffisamment graves ou prescrits, dans la recherche de solutions nourrissant le sentiment de justice pour chacun (ie. lorsque la justice n'est pas encore ou ne sera pas saisie, ou lorsqu'elle n'est pas efficace pour certains faits spécifiques -ex. violences en institution, dans le monde professionnel...).

Conclusion

Si nous nous interrogeons aujourd'hui sur le rôle et la place possible de la justice restaurative au sein du système judiciaire français, c'est bien que nous percevons certaines limites de notre système judiciaire en termes d'efficacité, de sentiment de justice pour les personnes concernées, et donc de sens...

Les Cercles Restauratifs présentent un caractère particulièrement novateur dans le paysage de la justice restaurative : ils apportent les moyens concrets d'un changement de paradigme, en créant les conditions d'une évolution collective d'un mode de fonctionnement punitif à un mode de fonctionnement restauratif. Ils soutiennent ainsi durablement une culture restaurative. Ils offrent tout comme d'autres pratiques de justice restaurative la possibilité de restaurer l'intégrité et le sentiment de sécurité de toutes les personnes concernées par l'acte commis : non seulement l'auteur et le receveur, mais aussi toute personne impactée.

Cette approche suscite naturellement de nombreuses questions et peut soulever des inquiétudes car elle bouscule nos schémas habituels de pensée et nos représentations professionnelles autour de la justice. Pouvoir prendre en compte ces questionnements et ces craintes, clarifier et entendre les besoins sous-jacents représente une condition pour construire un système restauratif spécifique au système judiciaire français.

Des recherches plus approfondies restent à mener sur les expériences concrètes d'application des Cercles Restauratifs dans le domaine judiciaire au Brésil. Ces expériences peuvent être une source d'inspiration pour nourrir notre propre créativité dans ce champ.

Les Cercles Restauratifs sont une approche parmi d'autres de la justice restaurative. Les différentes pratiques ont leur rôle à jouer et sont appelées à se développer conjointement et de concert. Nous espérons que l'approche des Cercles Restauratifs, avec l'attention qu'elle apporte à la construction du système restauratif, pourra jouer un rôle pour soutenir le développement d'une justice restaurative en France.

Jeanne Chapeau - Médiatrice

Membre du réseau de recherche et de pratique des Cercles Restauratifs

A l'initiative du groupe de pratique lyonnais, elle accompagne la mise en place de systèmes restauratifs

<https://about.me/jeanne.chapeau>

jeannechapeau@yahoo.fr

Ma famille comme unique

Communication, soutien à la parentalité et résolution créative de conflits

Anne Muselli, coordinatrice / Aïcha Riffi, formatrice, membre du réseau de recherche et de pratique des Cercles Restauratifs, anime des ateliers pratiques

www.mafamillecommeunique.org

info@mafamillecommeunique.org

Remerciements à Nathalie Dard et Eva Claret-Nizard pour leur précieuse contribution à cet article.

Site internet : www.restorativecircles.org